

The SOGIMA logo consists of a blue square icon with a white grid pattern, followed by the word "SOGIMA" in a bold, black, sans-serif font.

SOGIMA

ETUDE D'INCIDENCES NATURA 2000 (site n° FR9301602)

Défrichage préalable à projet de
construction de bureaux sur la commune de
Cassis

2016

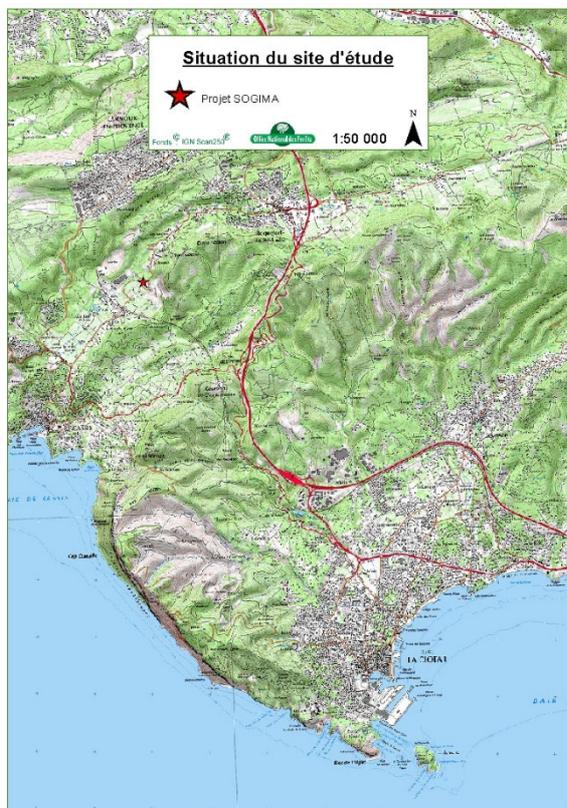
- Client : SOGIMA Habitat Région Service Groupe BPCE
- Structure de réalisation : Office National des Forêts
Agence Bureau d'étude Méditerranée
Bureau d'étude Bouches-du-Rhône/Vaucluse

SOMMAIRE

1	CONTEXTE ET PREAMBULE.....	4
2	PRESENTATION DU PROJET	5
2.1	OBJET DES TRAVAUX ET LOCALISATION DU CHANTIER.....	5
2.2	PLANS DE LOCALISATION DU CHANTIER	6
2.3	PHOTOGRAPHIES DU SITE	10
3	STATUTS DU SITE ET ZONE D'INFLUENCE DU PROJET	11
3.1	LES STATUTS DU SITE	11
3.1.1	<i>Le site natura 2000.....</i>	<i>11</i>
3.1.2	<i>Le parc national des calanques</i>	<i>12</i>
3.2	SITUATION DU PROJET AU REGARD DES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX REGLEMENTAIRES, DONT NATURA 2000	12
4	ETAT DES LIEUX INITIAL DU SITE ETUDIE	14
4.1	MATERIEL ET METHODES.....	14
4.1.1	<i>Emprise prospectée</i>	<i>14</i>
4.1.2	<i>Prospections naturalistes</i>	<i>14</i>
4.1.3	<i>Equipe projet</i>	<i>15</i>
4.1.4	<i>Planning d'inventaire</i>	<i>15</i>
4.1.5	<i>Limites d'étude</i>	<i>15</i>
4.2	ETAT INITIAL DU PATRIMOINE SUR LE SITE D'ETUDE	17
4.2.1	<i>Habitats naturels.....</i>	<i>17</i>
4.2.2	<i>Flore.....</i>	<i>19</i>
4.2.3	<i>Faune.....</i>	<i>19</i>
5	ANALYSE DES EFFETS POSSIBLES DU PROJET	20
5.1	EFFETS DIRECTS ET PERMANENTS	21
5.1.1	<i>Flore et habitats naturels</i>	<i>21</i>
5.1.2	<i>Faune.....</i>	<i>21</i>
5.2	EFFETS TEMPORAIRES	21
5.2.1	<i>Flore.....</i>	<i>21</i>
5.2.2	<i>Faune.....</i>	<i>21</i>
5.3	EFFETS INDIRECTS	22
5.3.1	<i>Flore.....</i>	<i>22</i>
5.3.2	<i>Faune.....</i>	<i>22</i>
6	BILAN DES DONNEES NATURALISTES DU SITE NATURA 2000, ENJEUX ET INCIDENCES PRESUMEEES DU PROJET	23
7	MESURES CORRECTIVES OU D'EVITEMENT PROPOSEES	27
7.1	COUT DES OPERATIONS.....	29

8	CONCLUSION	29
	ANNEXE 1 : TABLEAU DE LA FLORE RELEVÉ SUR SITE.....	30
	ANNEXE 2 : LISTE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANÉEN)	32

1 CONTEXTE ET PREAMBULE



Le bureau d'études de l'Office National des Forêts (ONF) a été contacté par la **société de gestion immobilière SOGIMA** afin de réaliser l'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 d'un défrichement (emprise de défrichement d'environ 5 500 m²), préalable à la réalisation d'un ensemble de 4 200m² environ de bureaux sur la commune de Cassis, plan d'activités du Brégadan. L'architecte de ce projet est l'atelier AAAD.

Pour rappel, la réglementation liée au réseau européen Natura 2000 est mise en place en application aux Directives européennes « Habitats » (DH) et « Oiseaux » (DO). Ce réseau d'espaces naturels conciliant biodiversité et activités humaines est constitué de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et de Zones de Protection Spéciales (ZPS). La désignation de chaque site Natura 2000 est définie par un périmètre spécifique et motivée par la présence

d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaires (consultable dans le Formulaire Standard des Données). Un Document d'Objectif (DOCOB) précise l'état des lieux écologique du site, l'état de conservation des habitats et des espèces ainsi que les mesures de conservation et de gestion à mettre en œuvre.

En raison de sa proximité (environ 2 km à vol d'oiseau), l'évaluation simplifiée des incidences a pour but ici de vérifier la compatibilité du projet avec les objectifs de conservation du site Natura 2000 FR 9301602 « Calanques et Iles marseillaises – Cap Canaille et site du Grand Caunet », Zone Spéciale de Conservation depuis 2014.

A ces fins, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM13) des Bouches-du-Rhône demande régulièrement pour ce type de projet les éléments suivants :

- Fournir une cartographie (plan de masse) du projet ;
- Etablir une cartographie simplifiée des habitats naturels en place sur l'emprise du projet ;
- Mener une analyse sommaire de l'influence du projet sur les espèces et habitats cités dans le site Natura 2000 ;
- Conclure sur les incidences du projet sur ces habitats et espèces ;
- Définir si besoin les mesures d'accompagnement du projet ainsi que les mesures de réduction ou d'évitement des éventuelles incidences environnementales de celui-ci.

2 PRESENTATION DU PROJET

Plans cadastraux et plan de masse du projet présenté ci-après.

2.1 OBJET DES TRAVAUX ET LOCALISATION DU CHANTIER

Le projet se situe dans le Plan d'activité de Brégadan à Cassis (13260), parcelle cadastrale AN0021.

Le projet consiste dans un premier temps en un défrichage d'une emprise estimée à 5 410,85 m² et dans un second temps en une construction de 4 200 m² environ de bureaux.

La parcelle cadastrale concernée par le projet est située en bordure de routes (est, sud et ouest). Elle est scindée en deux par un talus de forte pente à l'est de la parcelle et à proximité immédiate de la D1, route de Cassis au Var.

Les travaux prévus vont entraîner l'abattage des arbres présents sur la partie « basse » du site, lieu d'implantation des infrastructures. Le plan de défrichage ne concerne pas le talus, ni la partie haute de ce dernier dont l'extrémité nord est classée au titre des Espaces Boisés Classés.

La parcelle AN0084 attenante au projet sur la partie nord, fait d'ores et déjà l'objet de travaux, très avancés : une résidence senior est en cours de construction.

Des travaux ont également été mis en œuvre pour la réfection d'une voie d'accès à la piste de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) n°CQ217, dans la parcelle cadastrale AN0021, sujet de la présente étude. Les terrassements et le stockage des déblais ont entraîné la perte d'espace naturel sur la zone étudiée.

La durée prévisionnelle et la date de démarrage des travaux ne sont pas connues à ce jour.



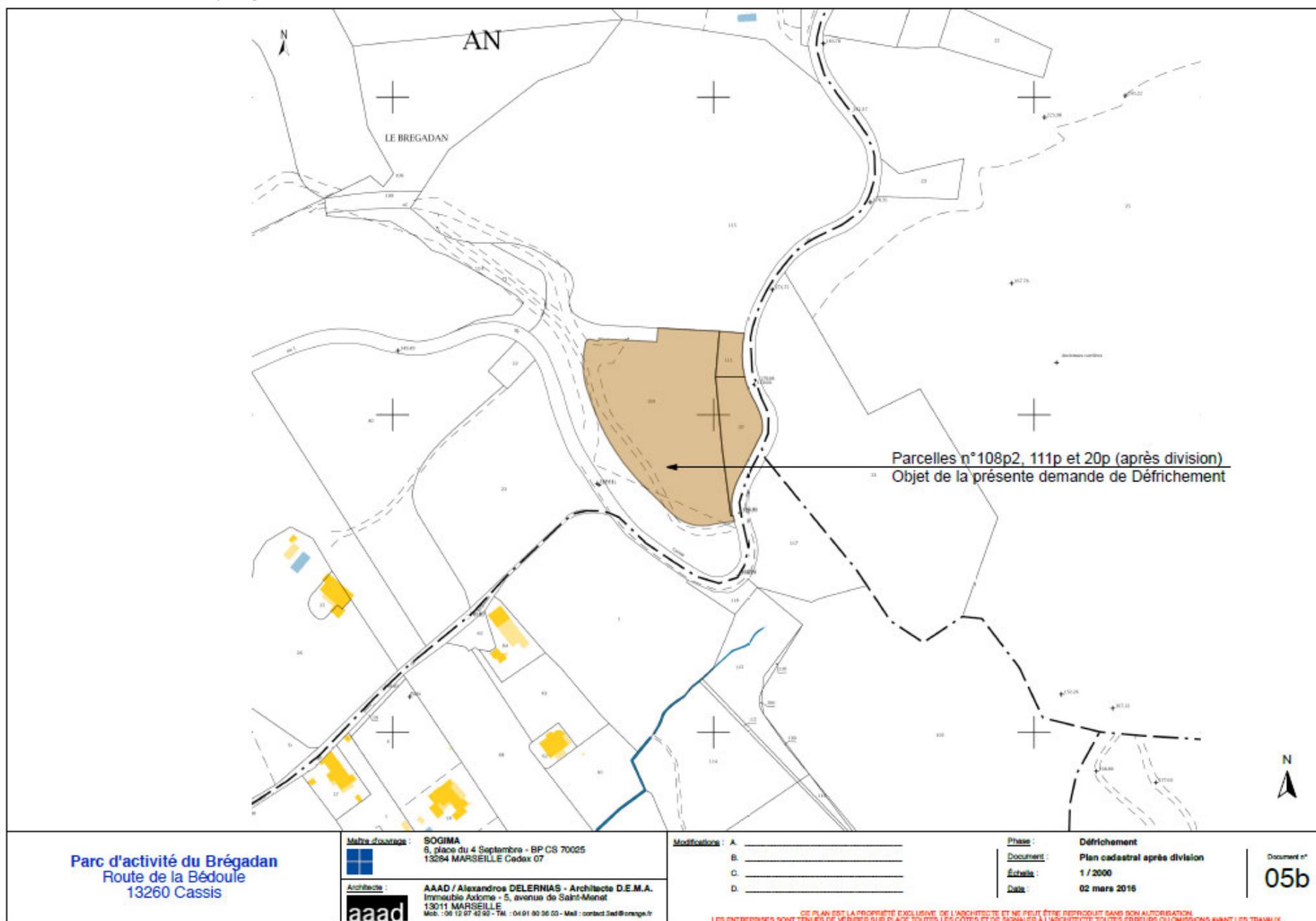
Partie haute conservée en l'état.

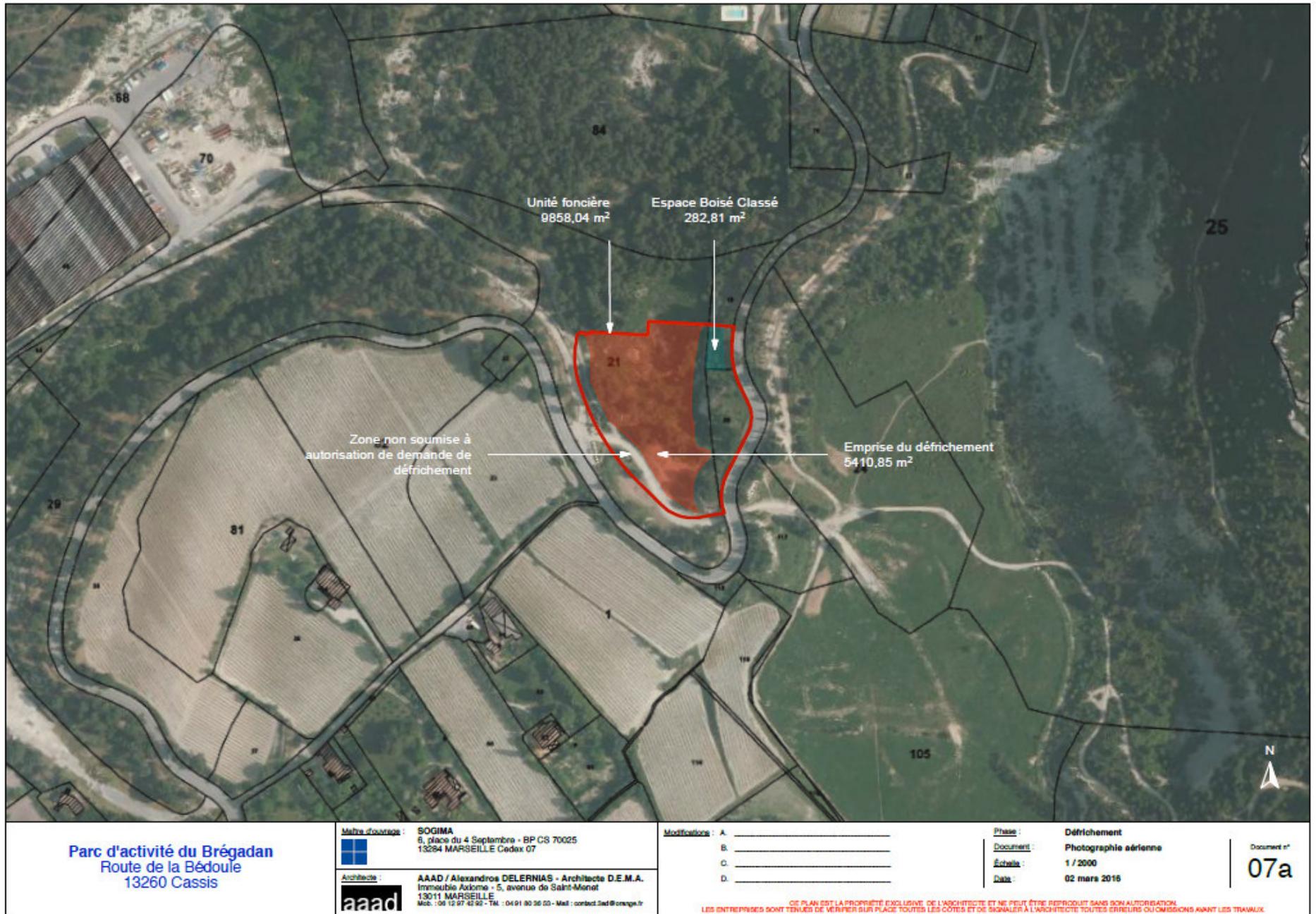


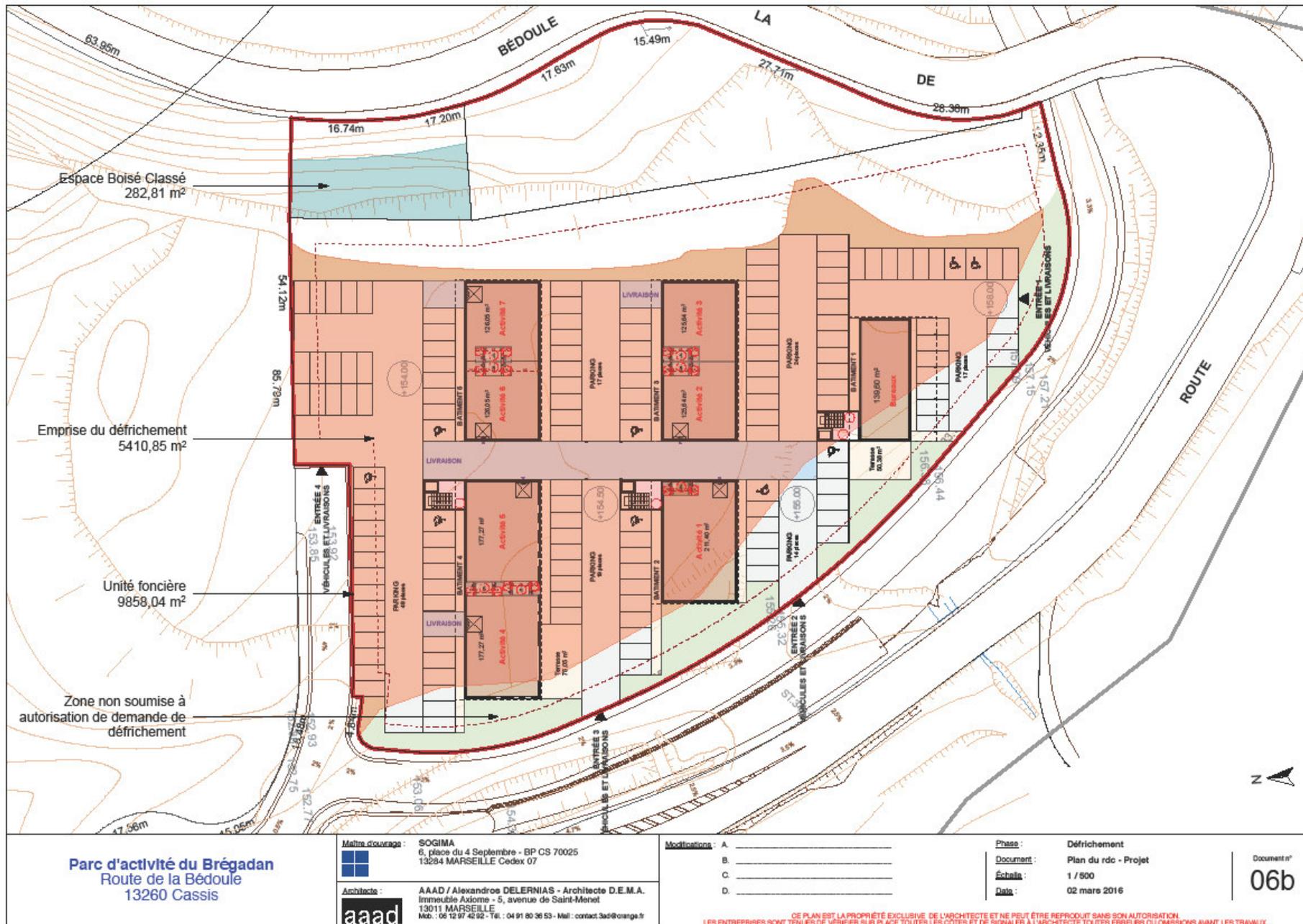
Partie haute du talus, classée au titre des Espaces Boisés Classés. Conservée en l'état.

Talus conservé en l'état.

2.2 PLANS DE LOCALISATION DU CHANTIER







2.3 PHOTOGRAPHIES DU SITE

Voie d'accès à la parcelle (piste DFCI CQ217)



Zone aux abords du chantier de la parcelle voisine



Voie d'accès et zone à défricher



Zone d'empiètement du chantier de la parcelle voisine



Partie haute de la parcelle conservée en l'état



Talus en Espace Boisé Classé



3 STATUTS DU SITE ET ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

3.1 LES STATUTS DU SITE

3.1.1 LE SITE NATURA 2000

Le site étudié se trouve à proximité (environ 2 km) du site **Natura 2000 FR 9301602 « Calanques et îles marseillaises – Cap Canaille et massif du grand Caunet »**. Il s'étend sur une surface de 50 127 hectares et est soumis à la **Directive "Habitats, Faune, Flore"**.

Le site Natura 2000 est composé d'une partie terrestre continentale, d'une partie terrestre insulaire et d'une partie marine, la partie marine couvrant environ 79% de la superficie totale du site.

Le site a été scindé en trois sous-sites : Archipel du frioul, Calanques et archipel de Riou et Cap Canaille/massif du grand Caunet, dotés chacun de trois Docob et réalisés respectivement par trois opérateurs différents : la ville de Marseille, le Groupement d'Intérêt Public des Calanques et l'Office national des Forêts.

L'animateur du site, dans son ensemble, est le Parc National des Calanques.

Les données des trois Docob ont été compilées en 1996 et révisées en 2008.

Le site Natura 2000 FR9301602 abrite 25 habitats d'intérêts communautaires dont quatre habitats prioritaires :

- (9580) bois méditerranéens à *Taxus baccata*
- (1120) herbiers de posidonie
- 6220) parcours substeppique de graminées et d'annuelles
- (7220) sources pétrifiantes avec formation de tuf (cratoneurion).

Ces habitats sont bien représentés sur le site avec en moyenne 1 % de la superficie du site. Les herbiers de posidonie recouvrent quant à eux près de 2 % de la superficie de la zone Natura 2000.

Parmi les 21 autres habitats communautaires, les mieux représentés sont :

- (1170) les récifs (5%)
- (1240) falaises avec végétations des côtes méditerranéennes avec *limonium* spp. endémiques (2%)
- (8130) éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (4%)
- (8210) pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (6%)
- (9340) forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*

- (9540) pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques (2%).

La Sabline de Provence est la seule espèce *in situ* à figurer au sein de la liste des espèces végétales protégées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitats.

Six espèces animales continentales y sont protégées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitats. :

- 1 insecte saproxylique :
 - le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)
- 1 gecko :
 - l'Eulepte d'Europe (*Euleptes europaea*)
- 4 mammifères :
 - le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
 - le Minioptère de Shreibers (*Miniopterus schreibersi*)
 - le Petit Murin (*Myotis blythii*)
 - le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*).

L'état des lieux dressé dans le Document d'Objectif fait ressortir la vulnérabilité du site face à la fréquentation massive du public et aux incendies.

3.1.2 LE PARC NATIONAL DES CALANQUES

Le projet se situe au-delà même des limites du Cœur terrestre du Parc National des Calanques (3 180 m) mais pas de son Aire Optimale d'Adhésion. En effet, le secteur de pinède dans la partie haute du talus et correspondant à la zone classée au titre des EBC se trouve en Aire Optimale d'Adhésion.

Les objectifs de protection des patrimoines en cœur sont déclinés dans la charte en quatre catégories de la façon suivante :

- préserver la biodiversité méditerranéenne terrestre et marine
- préserver les paysages, la quiétude et la magie des lieux
- préserver et valoriser la richesse culturelle de la Méditerranée provençale
- faire du cœur un espace de nature d'exception pour l'accueil, la découverte et la sensibilisation des publics.

L'appartenance à l'Aire Optimale d'Adhésion n'entraîne pas ici de contrainte réglementaire particulière.

3.2 SITUATION DU PROJET AU REGARD DES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX REGLEMENTAIRES, DONT NATURA 2000

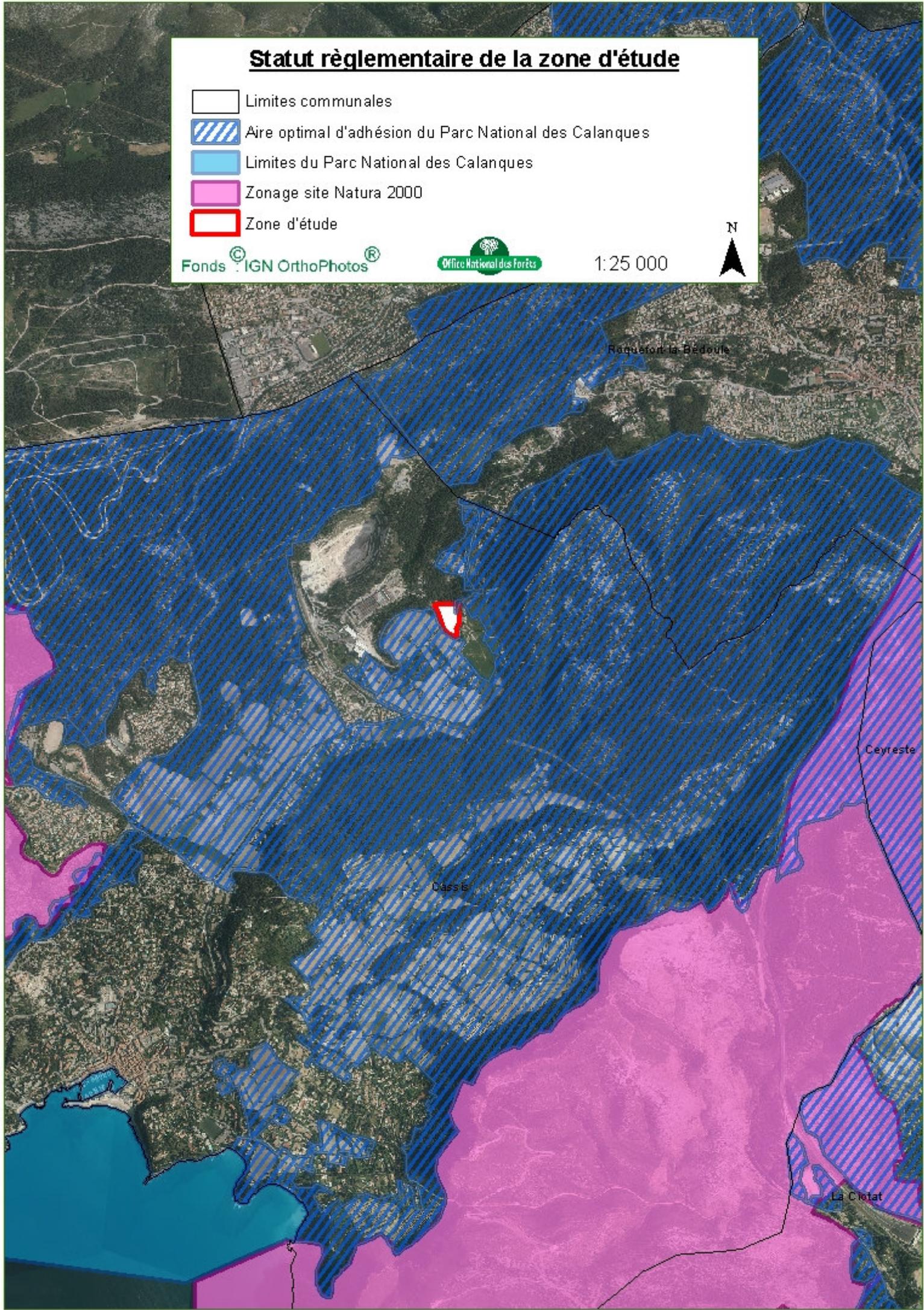
Statut réglementaire de la zone d'étude

-  Limites communales
-  Aire optimal d'adhésion du Parc National des Calanques
-  Limites du Parc National des Calanques
-  Zonage site Natura 2000
-  Zone d'étude

Fonds  IGN OrthoPhotos[®]

 Office National des Forêts

1:25 000



4 ETAT DES LIEUX INITIAL DU SITE ETUDIE

4.1 MATERIEL ET METHODES

L'analyse du site d'étude se fonde sur :

- la consultation des différents inventaires naturalistes réalisés sur la zone d'étude (Base de donnée SILENE et Natura 2000)
- une demi-journée de prospection sur le terrain à 2 personnes.

4.1.1 EMPRISE PROSPECTEE

La zone d'étude correspond à la surface de la parcelle cadastrale soumise au projet **(AN0021)**, soit 8000 m² environs.

4.1.2 PROSPECTIONS NATURALISTES

Habitats naturels :

Afin de déterminer les différents types d'habitats du site, une démarche de phytosociologique sigmatiste¹ déductive a été suivie. Elle consiste à chercher, sur le terrain, des espèces indicatrices d'association végétales et de rattacher ces dernières à des typologies d'habitats décrits dans les différents manuels « EUR27 », « Cahiers d'Habitats Natura 2000 » et « Corine Biotopes ». Une même zone peut être caractérisée par plusieurs habitats ou complexes d'habitats.

Flore – Faune :

Une analyse écologique globale a été réalisée sur le site d'étude. La démarche a porté tout particulièrement sur les potentialités de présence des espèces patrimoniales en fonction de leur écologie, des habitats naturels représentés, ainsi que de leur état de conservation ou de l'existence de faciès particuliers (vieux boisements, cavités).

¹ BOUZILLE J.-F, 2007. Gestions des habitats naturels et biodiversité : concepts, méthodes et démarches, Editions TEC&DOC, Lavoisier.

4.1.3 EQUIPE PROJET

L'équipe projet comporte des personnels expérimentés dans l'aménagement du territoire, la gestion des espaces naturels sensibles et l'évaluation du risque incendie de forêt, ainsi que dans la conception de projets géomatiques complexes.

Chef de projet

Stéphanie BEAUME – écologue et chef de projet naturaliste (faune, flore, habitats).

Contributeurs

Rémi BONARDO – écologue et technicien forestier *sp.* risque/environnement

Camille CAMARENA – Chargée de mission risque / environnement stagiaire / SIG

Stéphanie VIGOUREUX – Assistante administrative

4.1.4 PLANNING D'INVENTAIRE

Date	Organisme	Nom	Thème
03 mars 2016	Office National des forêts	S. Beaume C. Camarena	Flore / Faune / Habitats

4.1.5 LIMITES D'ETUDE

De nombreux dépôts sauvages (gravats et remblais) dus à la réfection de la piste attenante et à un chantier sur la parcelle à proximité ont été constatés sur la zone d'étude. Ces dépôts empiètent sur une grande partie de la parcelle concernée par les défrichements.

Ces dépôts (matérialisés sur la carte ci-dessous) réduisent considérablement la zone d'inventaire et constituent ainsi une limite à cette étude.

De plus l'agrandissement de la piste annexe (Piste DFCI : CQ217) à la voie d'accès à la parcelle diminue également la surface végétalisée à inventorier.

Piste DFCI CQ217



Dépôts sauvages (Remblais et gravats)



De la même manière, le passage répété des engins de constructions a creusé le sol par endroit créant une retenue d'eau où les inventaires se sont avérés impossibles.

Action des engins de chantiers



Action des engins de chantiers



Empiètement par le chantier de la parcelle voisine



Le passage en mars n'est pas la période optimale pour les observations des cortèges faunistiques. Néanmoins, dans le cadre d'une évaluation simplifiée des incidences, il n'y a pas lieu d'effectuer des inventaires naturalistes approfondis. L'étude se base alors sur la cartographie des habitats et les potentialités de présence de la flore et de la faune sur le site. A la vue des conclusions de cette évaluation simplifiée des incidences, une éventuelle étude complète des incidences peut être diligentée par l'autorité environnementale, ici la DDTM13.

4.2 ETAT INITIAL DU PATRIMOINE SUR LE SITE D'ETUDE

4.2.1 HABITATS NATURELS

La zone d'étude est caractérisée par la présence de deux formations végétales.

La première est une **pinède de Pins d'Alep** (Code Corine 42.84). Elle est accompagnée d'une strate arbustive de Laurier tin (*Viburnum tinus*) et de Pistachier lentisque (*Pistacia lentiscus*) entre autres. Cet habitat peut être qualifié de dégradé au regard des nombreuses espèces horticoles qui ont été inventoriées sur l'ensemble du site.

La seconde formation est une **zone rudérale** (Code CORINE : 87.2), qui témoigne de la perturbation et du remaniement des sols.

Les différents habitats sont représentés sur la cartographie : *Habitats recensés sur la zone d'étude* ci-après.

Les relevés phytosociologiques sont annexés à ce présent document (Annexe 1).

La zone de pinède de Pins d'Alep est dans un **état de conservation moyen**, en témoignent :

- la présence de très nombreux dépôts de matériaux et macro-déchets sur la zone
- le passage répété des engins de chantier
- la présence de nombreuses espèces horticoles et rudérales

La zone boisée en haut du talus, en raison de sa proximité du bord de route, est soumise au débroussaillage selon la norme précisée par l'arrêté préfectoral n°2014316-0054 relatif au débroussaillage et au maintien en état débroussaillé dans les espaces exposés aux risques d'incendies de forêt.

Au regard d'une analyse morphologique, aucun arbre ne semble présenter de micro-habitats (cavité, décollement d'écorce...) favorables aux espèces arboricoles leur étant inféodés (avifaune, entomofaune saproxylique et chiroptérofaune notamment).

Code CORINE	Représentativité de l'habitat (%)	Intitulé Corine	Code EUR27	Habitat Déterminant ^{*2}	Habitat Remarquable ^{*3}	Directive habitat Annexe 1	Etat de conservation	Facteur majeur de dégradation
42.84	60	Forêts de Pins d'Alep	/	non	non		Moyen	Chantier (empiètement, passage des engins, réfection de la piste), déchets, débroussaillage
87.2	40	Zones rudérales	/	non	non		Sans objet	Sans objet

A noter que les dépôts de gravats et d'empiètement du chantier voisin occupent environ 20% de la zone d'étude.

² Habitats déterminants en PACA pour la délimitation des ZNIEFF et sites Natura 2000; Source DREAL PACA 2013

³ Habitats remarquables en PACA pour la délimitation des ZNIEFF et sites Natura 2000; Source DREAL PACA 2013

Habitats recensés sur la zone d'étude

Habitats naturels :

- ◆ Points de relevés
- Habitat primaire :
Zone de pinède de pins d'Alep (42.84)
- Habitat secondaire :
Zone rudérale (87.2)

Zonage :

- Zone de relevé
- Pacelle cadastrale concernée (AN0021)

Dégradations inhérentes au chantier de la parcelle voisine (AN0084) :

- Zone d'empiètement des travaux de la parcelle AN0084
- Zone de gravats
- Elargissement de la piste d'accès

Forces IGN OrthoPhotos®



1:1 000



4.2.2 FLORE

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire ou relevant de la Directive Habitats n'a été observée au sein de la zone d'étude.

La base de données SILENE FLORE a été consultée le 18 mars 2016. Aucune espèce végétale protégée n'est référencée sur le secteur d'étude.

4.2.3 FAUNE

La littérature ne mentionne pas la présence d'espèces communautaires, protégées et/ou patrimoniales.

Insectes :

Aucun insecte relevant de la Directive Habitat n'a été observé ou au sein de la zone d'emprise de l'étude.

Pour autant, la présence d'Ecaille chinée (DH4) n'est pas à exclure. Ce papillon de nuit, observable en été, fréquente un large spectre d'habitats, humides comme xériques, y compris les milieux anthropiques tels les parcs, jardins et zones urbanisées. La chenille, polyphage, peut se développer sur différentes espèces végétales. Des plantes hôtes sont présentes sur la zone d'étude : Petite pimprenelle, Vipérine commune, etc...

Reptiles et Amphibiens :

Aucun reptile ou amphibien relevant de l'Annexe II de la Directive Habitats n'a été observé au sein de la zone d'emprise de l'étude.

Bien que remaniée et dans état de conservation moyen, la pinède à Pins d'Alep offre des potentialités de gîtes à des espèces plus anthropophiles comme le Lézard des murailles (DH4, protection nationale) ou encore la Tarente de Maurétanie (protection nationale).

Les déblais issus de la route sont susceptibles de devenir des gîtes pour ces espèces mais également pour la Couleuvre de Montpellier (protection nationale).

Oiseaux :

Aucun oiseau d'intérêt patrimonial n'a été inventorié sur le secteur d'étude.

On ne peut écarter la présence du cortège des passereaux communément observés : Rougegorge familier, Rougequeue noir, Pinson des arbres, Mésange charbonnière, Mésange bleue, etc...

Une Buse variable (*Buteo buteo*) a été aperçue en vol. Elle fait partie de la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national mais n'est pas inscrite à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux.

Rapace le plus commun d'Europe, la Buse variable fréquente de nombreux types de milieux et peut confectionner son nid dans de hauts feuillus ou conifères.

Aucun nid n'a été observé sur la zone d'étude.

Il n'y a pas de cavité ouverte offrant un gîte pour les espèces cavernicoles.

Le site étudié n'a donc pas de rôle particulier dans le cycle de reproduction des oiseaux.

Mammifères :

Aucune espèce de mammifères relevant de la Directive Habitats n'a été observée sur le terrain.

Aucun gîte potentiel pour les chiroptères n'a été recensé sur la zone prospectée.

La pinède peut cependant être une zone de transit ou d'alimentation pour certaines espèces de chauve-souris.

On note la présence d'un tunnel sur le site d'étude. Ses parois lisses n'offrent **aucun gîte potentiel aux chiroptères.**

En revanche, c'est un **refuge potentiel pour l'herpétofaune** en période estivale (régulation thermique).

5 ANALYSE DES EFFETS POSSIBLES DU PROJET

L'analyse des effets des travaux sur les différents habitats et espèces est synthétisée dans les tableaux suivants. Elle considère l'ensemble des données issues de la bibliographie et des inventaires naturalistes de terrain.

Ces tableaux prennent en compte :

- L'intégralité des Habitats d'Intérêts Communautaires présents sur le site Natura 2000 FR 9301602
- L'intégralité des espèces de l'annexe II de la Directive Habitats présentes sur le site Natura 2000 FR 9301602
- Les espèces de l'annexe IV de la Directive habitats, les espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux et les espèces migratrices régulières à enjeu de conservation notable issues du Tome I du DOCOB du site Natura 2000 FR 9301602 et potentiellement présentes dans l'aire d'étude.

5.1 EFFETS DIRECTS ET PERMANENTS

5.1.1 FLORE ET HABITATS NATURELS

L'ensemble des travaux dans un contexte urbain (zone industrielle et commerciale) en pleine expansion et déjà prégnant, n'aura qu'un impact minime sur l'environnement.

Aucune espèce végétale bénéficiant d'un statut de protection ou d'un intérêt patrimonial n'a été recensée sur la zone, **excluant un impact réel.**

5.1.2 FAUNE

Les effets permanents du projet SOGIMA portent sur la destruction d'habitats d'espèces et de zone de chasse. Vu le comportement ubiquiste des espèces potentiellement présentes, vu la conservation en l'état du talus et sa partie haute, vu l'absence de gîtes potentiels aux espèces d'intérêt patrimonial, **les incidences du défrichement sur la faune peuvent ici être qualifiées de faibles.**

5.2 EFFETS TEMPORAIRES

5.2.1 FLORE

Les effets temporaires sont liés aux techniques employés et à la période de commencement des travaux. Ils concernent tout particulièrement les bruits, les poussières et les dérangements liés aux passages des équipes et des engins. Dans le cadre de ces travaux, **ces incidences temporaires ne concernent pas la flore du site.**

5.2.2 FAUNE

Au regard des types de travaux, et de l'emprise totale du chantier, au regard des conclusions du paragraphe 5.1.2 concernant les incidences permanentes, les effets temporaires du projet seront limités à des dérangements ponctuels de la biodiversité commune présente en espace périurbain (nuisances sonores diurnes durant la phase chantier essentiellement). **Les effets temporaires sont ici qualifiés de faibles.**

5.3 EFFETS INDIRECTS

Les impacts indirects ne sont pas liés au projet lui-même, mais aux modifications induites par le projet.

5.3.1 FLORE

Le débroussaillage règlementaire dû à la proximité d'une zone boisée est à prendre en compte en temps qu'effet indirect sur la flore. Vu l'état de conservation des habitats conservés, l'effet du débroussaillage aura un impact minime sur la pinède et impactera en priorité les espèces rudérales et horticoles, ne revêtant pas d'enjeux patrimoniaux.

Dans le contexte de ces travaux, et étant donné nature des habitats naturels, les incidences indirectes sont faibles

Le principal risque d'une telle construction est la dégradation des milieux avoisinant par l'apport potentiel d'espèces invasives. Il est bon de rappeler que cette problématique doit être considérée à l'échelle des stratégies d'urbanisme en périphérie des espaces naturels.

Cette problématique devra être intégrée prioritairement dans les réaménagements définitifs des espaces verts du site, y compris les plus ornementaux d'entre eux.

5.3.2 FAUNE

La présence d'un tas de déblais peut être attractif pour certaines espèces de reptiles comme la Couleuvre de Montpellier, le Léopard des murailles ou encore la Tarentule de Maurétanie. Ce tas ne sera pas maintenu pour préparer le terrain aux travaux d'urbanisation de la parcelle. Vu la création récente de ce tas de déblais et le comportement ubiquiste de ces espèces, les incidences indirectes du terrassement de la parcelle engendrent un **effet négatif faible sur ces espèces**.

Au regard des types de travaux, de l'emprise totale du chantier et au regard de la présence potentielle d'espèces ubiquistes fréquentant des secteurs anthropisés, on ne peut qu'estimer **les effets indirect du projet comme faible**, et lié à une densification du tissu urbain.

6 BILAN DES DONNEES NATURALISTES DU SITE NATURA 2000, ENJEUX ET INCIDENCES PRESUMÉES DU PROJET

Tableau des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000

Intitulé Cahiers Habitats	Directive Européenne Habitat	Autre considérant ¹	Présence / Représentativité de l'habitat à l'échelle de la zone d'étude	Niveau d'enjeu	Incidences potentielles
2240-Dunes avec pelouses des <i>Brachypodietalia</i> et des plantes annuelles	Communautaire	/	Absent	/	/
92A0-Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Communautaire	/	Absent	/	/
9340-Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Communautaire	/	Absent	/	/
9540-Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	Communautaire	/	Absent	/	/
9580-Bois méditerranéens à <i>Taxus baccata</i> *	Prioritaire	/	Absent	/	/
3290-Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	Communautaire	/	Absent	/	/
1110-Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	Communautaire	/	Absent	/	/
1120-Herbiers de posidonies (<i>Posidonion oceanicae</i>) *	Prioritaire	/	Absent	/	/
1140-Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	Communautaire	/	Absent	/	/
1160-Grandes criques et baies peu profondes	Communautaire	/	Absent	/	/
1170-Récifs	Communautaire	/	Absent	/	/
1240-Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes	Communautaire	Déterminant	Absent	/	/
4090-Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux	Communautaire	/	Absent	/	/
5210-Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i>	Communautaire	/	Absent	/	/
5320-Formations basses d'euphorbes près des falaises	Communautaire	/	Absent	/	/
5330-Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques	Communautaire	Déterminant	Absent	/	/
5410-Phryganes ouest-méditerranéennes des sommets des falaises	Communautaire		Absent	/	/
6220-Parcours substeppiques de graminées et annuelles*	Prioritaire	/	Absent	/	/
7220-Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) *	Prioritaire	/	Absent	/	/
8130-Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Communautaire	/	Absent	/	
8210-Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Communautaire	/	Absent	/	/
8220-Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Communautaire	/	Absent	/	/
8230-Roches siliceuses avec végétation pionnière	Communautaire	/	Absent	/	/
8310-Grottes non exploitées par le tourisme	Communautaire	/	Absent	/	/
8330-Grottes marines submergées ou semi-submergées	Communautaire	/	Absent	/	/

Incidences potentielles sur les espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive Habitats et rentrant dans le cadre réglementaire des évaluations d'incidences

Espèce	Nom Latin	Statut biologique sur site Natura	Directive Européenne Habitat / Oiseaux	Protection d'Etat	Présence / Représentativité de l'espèce à l'échelle de la zone d'étude	Date de dernière observation / source	Niveau d'enjeu sur site	Incidences potentielles
Flore								
Sabline de Provence	<i>Gouffeia arenarioides</i>	/	DH2	Nationale	Absence	/	/	/
Insectes								
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	/	DH2	Nationale	Absence	/	/	/
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia ssp.</i>	/	DH2	Nationale	Absence	/	/	/
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	/	DH2	Nationale	Potentielle	/	Faible	Faibles : Destruction d'habitat (plantes hôtes). Espèce ubiquiste, l'écaille chinée n'est pas menacée en France métropolitaine.
Reptiles								
Eulepte d'Europe	<i>Euleptes europaeus</i>	/	DH2	Nationale	Absence	/	/	/
Mammifères								
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	Résidence migratoire	DH2	Nationale	Absence	/	/	/
Petit Murin	<i>Myotis blythi</i>	Résidence migratoire	DH2	Nationale	Absence	/	/	/
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Hivernant	DH2	Nationale	Potentielle	/	Fort	Très faibles : Aucune possibilité de gîte. Incidence minime sur territoire de chasses non préférentiel par densification urbaine.
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	Reproducteur	DH2	Nationale	Potentielle	/	Fort	Très faibles : Aucune possibilité de gîte. Incidence minime sur territoire de chasses non préférentiel par densification urbaine.

Incidences potentielles sur les oiseaux inscrit à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et sur les oiseaux d'intérêt patrimonial (Source : DOCOB, Tome 1) :

Espèce	Nom Latin	Statut biologique sur site	Directive Européenne Habitat / Oiseaux	Protection d'Etat	Présence / Représentativité de l'espèce à l'échelle de la zone d'étude	Date de dernière observation / source	Niveau d'enjeu	Incidences potentielles
Aigle de Bonelli	<i>Hieraetus fasciatus</i>	Reproducteur	Directive Oiseaux	Nationale	Potentielle	/	Fort	Très faibles : Zone de transit. Incidence minimale sur territoire de chasses non préférentiel par densification urbaine.
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Reproducteur	Directive Oiseaux	Nationale	Potentielle	/	Fort	
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	Reproducteur	Directive Oiseaux	Nationale	Potentielle	/	Fort	
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Reproducteur	Directive Oiseaux	Nationale	Potentielle	/	Fort	
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Reproducteur	Directive Oiseaux	Nationale	Absence	/	/	/
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	Hivernant	Directive Oiseaux	Nationale	Absence	/	/	/
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Reproducteur	Directive Oiseaux	Nationale	Absence	/	/	/
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	Reproducteur	Directive Oiseaux	Nationale	Absence	/	/	/
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	Reproducteur	Directive Oiseaux	Nationale	Absence	/	/	/
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Reproducteur	Directive Oiseaux	Nationale	Absence	/	/	/
Monticole bleu	<i>Monticola solitarius</i>	Reproducteur	/	Nationale	Absence	/	/	/
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Reproducteur	/	Nationale	Absence	/	/	/
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Reproducteur	/	Nationale	Absence	/	/	/

Tableau des autres espèces protégées et/ou patrimoniales présentes ou potentiellement présentes sur site :

Espèce	Nom Latin	Statut biologique sur site	Directive Européenne Habitat / Oiseaux	Protection d'Etat	Présence / Représentativité de l'espèce à l'échelle de la zone d'étude	Date de dernière observation / source	Niveau d'enjeu	Incidences potentielles
Reptiles								
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis muralis</i>	/	DH4	Nationale	Potentielle	/	Faible	Faibles : Gîte possible. Dérangement et destruction d'habitats estimés faibles en raison de son comportement et de sa plasticité.
Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	/	/	Nationale	Potentielle	/	Faible	Faibles : Gîte possible. Dérangement et destruction d'habitats estimés faibles en raison de son comportement et de sa plasticité.
Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	/	/	Nationale	Potentielle	/	Faible	Faibles : Gîte possible. Dérangement et destruction d'habitats estimés faibles en raison de son comportement et de sa plasticité.
Avifaune								
Buse Variable	<i>Buteo buteo</i>	/	/	Nationale	Avérée, en vol	/	Faible	Négligeables : Zone de transit.
Mammifères								
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	/	DH4	Nationale	Potentielle	/	Modéré	Très faibles : Aucune possibilité de gîte. Incidence minime sur territoire de chasse non préférentiel par densification urbaine.
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	/	DH4	Nationale	Potentielle	/	Faible	
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	/	DH4	Nationale	Potentielle	/	Faible	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	/	DH4	Nationale	Potentielle	/	Faible	
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	/	DH4	Nationale	Potentielle	/	Faible	
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	/	DH4	Nationale	Potentielle	/	Faible	
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	/	DH4	Nationale	Potentielle	/	Faible	
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	/	DH4	Nationale	Potentielle	/	Faible	

7 MESURES CORRECTIVES OU D'ÉVITEMENT PROPOSÉES

Trois mesures de réduction des incidences du projet SOGIMA sont présentées ci-après. Elles permettent de considérer les enjeux environnementaux s'inscrivant dans le cadre de la procédure d'évaluation des incidences. Ces mesures prennent également en compte les potentialités de présence d'espèces bénéficiant d'autres statuts de protection, hors cadre Natura 2000, que le porteur de projet ne peut ignorer.

Mesure de réduction MR1 : Conserver les éléments linéaires et ponctuels du paysage en faveur de la biodiversité

Le porteur de projet devra intégrer dans son projet définitif les éléments suivant en faveur de la biodiversité :

- Le talus et la partie haute du talus devront, comme stipulé dans le descriptif des travaux, être conservés en l'état. Seuls les travaux relatifs aux Obligations Légales de Débroussaillage pourront avoir lieu.
- Privilégier la conservation des arbres de hautes tiges plutôt que l'implantation de nouvelles essences de façon à maintenir des corridors boisés.

Mesure de réduction MR2 : Eviter le stockage à long terme des déblais

Les travaux d'évacuation des déblais devront être réalisés au plus vite et en dehors de la période d'hivernage des reptiles (novembre à mars).

Mesure de réduction MR3 : Interdire l'emploi d'espèces exotiques envahissantes.

L'emploi d'espèces envahissantes dans le cadre de la création d'espaces verts ou d'embellissement du lotissement est ici prohibé. La liste des espèces végétales exotiques envahissantes dressée par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen est disponible en Annexe 2 de ce présent document.

Incidences potentielles identifiées, mesures environnementales et incidences résiduelles.

	Incidences potentielles identifiées	Habitats et/ou espèces concernées	Niveau d'incidences	Mesures environnementales	Incidences résiduelles
Flore	Dégradation des habitats	Pinède de Pin d'Alep / Toutes espèces	Modéré	MR3	Négligeables
Entomofaune	Destruction d'habitat	Ecaille chinée	Faible	MR1	Très faibles
Herpetofaune	Dérangement, Destruction d'habitats, Destruction d'individus	Lézard des murailles, Tarente de Maurétanie, Couleuvre de Montpellier	Faible	MR1, MR2	Très faibles
Avifaune	Destruction zones de transit	Aigle de Bonelli, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc	Très faible	MR1	Négligeables
Chiroptères	Destruction zone de transit et zones de chasse	Tous chiroptères	Très faible	MR1	Négligeables

7.1 COUT DES OPERATIONS

Les mesures environnementales préconisées au paragraphe 7 **n'engendrent pas de surcoût au projet.**

8 CONCLUSION

Dans la mesure où le porteur de projet s'engage ci-dessous par la présente à respecter l'ensemble des mesures environnementales proposées par l'ONF, le projet n'engendre pas d'incidence significativement négative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre l'ensemble de ces recommandations.

Fait à :

Le :

Cachet :

Dans le cadre des engagements du porteur de projet et au regard du type de travaux engagés le projet ne présente pas de contradiction avec les objectifs de conservation du DOCOB du site FR9301602.

Rapport réalisé par l'ONF, le 29/03/2016,

Stéphanie Beaume

ANNEXE 1 : TABLEAU DE LA FLORE RELEVÉE SUR SITE

- Liste d'espèces du point de relevé n°1 :

Nom latin	Nom vernaculaire	Abondance/ recouvrement
<i>Aspalthium bituminosa</i>	Psoralée bitumineuse	4
<i>Asparagus acutifolius</i>	Asperge sauvage	2
<i>Centranthus ruber</i>	Lilas d'Espagne	1
<i>Clematis flammula</i>	Clématite brulante	1
<i>Coronilla glauca</i>	Coronille glauque	3
<i>Cupressus arizonica</i>	Cyprès bleu	+
<i>Cupressus sempervirens</i>	Cyprès de Provence	+
<i>Cynoglossum sp</i>	Cynoglosse sp	1
<i>Diplotaxis tenuifolia</i>	Diplotaxis à feuilles étroites	1
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine	1
<i>Euphorbia characias</i>	Euphorbe des garrigues	1
<i>Euphorbia peplus</i>	Esule ronde	1
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	2
<i>Geranium robertianum subsp purpureum</i>	Géranium herbe à Robert	1
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes	1
<i>Helychrisum stoechas</i>	Immortelle	1
<i>Himantoglossum robertianum</i>	Orchis géant	+
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	1
<i>Lathyrus sp</i>	Gesse sp	1
<i>Lobularia maritima</i>	Alysson maritime	1
<i>Malva sylvestris</i>	Grande mauve	1
<i>Muscari neglectum</i>	Muscari à grappes	1
<i>Olea europaea</i>	Olivier	+
<i>Ophrys fusca</i>	Ophrys brun	+
<i>Orobanche sp</i>	Orobanche sp	1
<i>Pinus halepensis</i>	Pin d'Alep	3
<i>Pistacia lentiscus</i>	Pistachier lentisque	1
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	1
<i>Prunus amygdalus</i>	Amandier	2
<i>Rosa canina</i>	Eglantier	+
<i>Rosmarinus officinalis</i>	Romarin	1
<i>Rubia peregrina</i>	Garance voyageuse	1
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	2

Nom latin	Nom vernaculaire	Abondance/ recouvrement
<i>Sanguisorba minor</i>	Pimprenelle	1
<i>Smilax aspera</i>	Salsepareille	1
<i>Spartium junceum</i>	Spartier à tiges de jonc	1
<i>Verbascum sinuatum</i>	Molène à feuilles sinuées	1
<i>Verbascum sp</i>	Molène sp	1
<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre	1
<i>Viburnum tinus</i>	Laurier tin	3
<i>Vicia sp</i>	Vesce sp	1
<i>Vinca minor</i>	Petite pervenche	1

- Liste d'espèces du point de relevé n°2 :

Nom latin	Nom vernaculaire	Abondance/ recouvrement
<i>Aspalathium bituminosa</i>	Psoralée bitumineuse	1
<i>Asparagus acutifolius</i>	Asperge sauvage	1
<i>Brachypodium retusum</i>	Brachypode rameux	3
<i>Clematis flammula</i>	Clématite brulante	1
<i>Diplotaxis eruroides</i>	Diplotaxis fausse-roquette	+
<i>Helichrysum stoechas</i>	Immortelle	1
<i>Himantoglossum robertianum</i>	Orchis géant	+
<i>Lobularia maritima</i>	Alysson maritime	1
<i>Olea europaea</i>	Olivier	1
<i>Ophrys fusca</i>	Ophrys brun	+
<i>Phyllirea latifolia</i>	Filaire à larges feuilles	+
<i>Pinus halepensis</i>	Pin d'Alep	5
<i>Pistacia lentiscus</i>	Pistachier lentisque	1
<i>Rubia peregrina</i>	Garance voyageuse	1
<i>Ruta angustifolia</i>	Rue à feuilles étroites	1
<i>Ulex parviflorus</i>	Ajonc de Provence	1
<i>Verbascum sinuatum</i>	Molène à feuilles sinuées	1
<i>Verbascum sp</i>	Molène sp	1

**ANNEXE 2 : LISTE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES
(CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN)**

Nom latin	Nom vernaculaire	Type d'habitat	Niveau de risque
<i>Cacia dealbata</i> Link	Mimosa d'hiver	Terrestre	Risque fort
<i>Acer negundo</i> L.	Erable negundo	Berges	Risque fort
<i>Agave americana</i> L.	Agave	Terrestre	Risque fort
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailante glanduleux ou Faux-vernis du Japon	Terrestre	Risque fort
<i>Akebia quinata</i> Decne.	Liane chocolat		Risque fort
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambrosie à feuilles d'armoise	Terrestre Berges	Risque fort
<i>Ambrosia coronopifolia</i> Torr. & A. Gray	Ambrosie vivace	Terrestre	Risque fort
<i>Amorpha fruticosa</i> L.	Faux-indigo	Terrestre Berges	Risque fort
<i>Araujia sericifera</i> Brot.	Faux kapok	Terrestre	Risque fort
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte	Armoise des frères Verlot	Terrestre	Risque fort
<i>Arundo donax</i> L.	Canne de Provence	Terrestre Berges	Risque fort
<i>Aster lanceolatus</i> Wild.	Aster à feuilles lancéolées		Evaluation en cours
<i>Aster novi belgii</i> gr.	Aster d'Automne / Aster des jardins	Terrestre Berges	Risque fort
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.	Azolla fausse fougère / Azolla fougère d'eau	Aquatique	Risque fort
<i>Baccharis halimifolia</i> L.	Séneçon en arbre	Terrestre	Risque fort
<i>Buddleja davidii</i> Franchet	Arbre aux papillons / Buddleia du père David	Terrestre	Risque fort
<i>Carpobrotus acinaciformis</i> (L.) L. Bolus	Griffes de sorcières	Terrestre	Risque fort
<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E. Br.	Griffes de sorcières	Terrestre	Risque fort
<i>Cortaderia selloana</i> (Schultes & Schultes fil.) Ascherson	Herbe de la Pampa	Terrestre Berges	Risque fort
<i>Egeria densa</i> Planchon	Elodée dense	Aquatique	Risque fort
<i>Elaeagnus angustifolia</i> L.	Olivier de Bohème	Terrestre	Risque fort
<i>Elodea asparagoides</i> (L.) Kerguelen		Terrestre	Risque fort
<i>Elodea canadensis</i> Michaux	Elodée du Canada	Aquatique	Risque fort
<i>Elodea nuttallii</i> (Planchon) St. John	Elodée à feuilles étroites / Elodée de Nuttall	Aquatique	Risque fort
<i>Erigeron karvinskianus</i> D.C.	Vergerette mucronée	Terrestre	Risque fort
<i>Fallopia baldschuanica</i> (Regel) Holub	Renouée du Turkestan	Berges	Risque fort
<i>Gleditsia triacanthos</i> L.	Févier d'Amérique	Berges	Risque fort
<i>Hakea sericea</i> Schrader & H. Wendland	Hakea soyeux	Terrestre	Risque fort
<i>Helianthus tuberosus</i> L.	Topinambour	Berges	Risque fort
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier	Berce du Caucase	Berges	Risque fort
<i>Humulus scandens</i> (Lour.) Merr.	Houblon japonais	Terrestre Berges	Risque fort
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine de l'himalaya / Balsamine géante	Berges	Risque fort
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridley) Moss	Lagarosiphon	Aquatique	Risque fort
<i>Lemna minuta</i> Kunth	Lentille d'eau minuscule	Aquatique	Risque fort
<i>Lonicera japonica</i> Thunberg	Chèvrefeuille du Japon	Terrestre	Risque fort
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michaux) Greuter & Burdet	Jussie à grandes fleurs	Aquatique	Risque fort
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P. H. Raven	Jussie rampante	Aquatique	Risque fort
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Velloso) Verdcourt	Myriophylle du Brésil		Risque fort
<i>Nicotiana glauca</i> R.C. Graham	Tabac glauque / Tabac arborescent	Terrestre	Risque fort
<i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Miller	Figuier de Barbarie	Terrestre	Risque fort
<i>Opuntia rosea</i> DC.	Oponce	Terrestre	Risque fort
<i>Opuntia stricta</i> (Haworth) Haworth	Figuier de barbarie	Terrestre	Risque fort
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.	Paspale dilaté / Herbe de Dariss	Berges	Risque fort
<i>Paspalum distichum</i> L.	Paspale à deux épis	Berges	Risque fort
<i>Passiflora caerulea</i> L.	Passiflore bleue / Fleur de la Passion	Terrestre	Risque fort
<i>Pennisetum setaceum</i> (Forsskael) Chiov.	Herbe aux écouvillons	Terrestre	Risque fort
<i>Pennisetum villosum</i> R. Br. ex Fresen	Herbe aux écouvillons	Terrestre	Risque fort

Nom latin	Nom vernaculaire	Type d'habitat	Niveau de risque
<i>Periploca graeca</i> L.	Bourreau des arbres	Berges	Risque fort
<i>Phyla filiformis</i> (Schreider) Meikle	Lippia	Terrestre	Risque fort
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon	Berges	Risque fort
<i>Reynoutria x-bohemica</i> Chrtrek & Chrtkova	Renouée hybride	Terrestre Berges	Risque fort
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	Terrestre Berges	Risque fort
<i>Saccharum spontaneum</i> L.		Terrestre	Risque fort
<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Sénéçon du Cap	Terrestre	Risque fort
<i>Solanum elaeagnifolium</i> Cav.	Morelle jaune	Terrestre	Risque fort
<i>Tamarix ramosissima</i> Ledeb.	Tamaris d'été	Terrestre	Risque fort
<i>Yucca gloriosa</i> L.	Yucca	Littoral	Risque fort